



Centre d'information et de réadaptation

Le Centre d'Information et de Réadaptation (CIR) de l'Association pour le Bien des Aveugles et Malvoyants (ABA), a pour mission d'accompagner toute personne malvoyante ou aveugle vers une autonomie, une intégration optimale et une plus grande sécurité, dans son lieu de vie et dans la société, en tenant compte de son cheminement, de ses besoins, de ses attentes, de son âge et de ses activités. Plus de 1600 bénéficiaires sont inscrits au centre.

La baisse de la vision ou sa perte bouleverse une vie dans bien des domaines. Au-delà des inquiétudes qu'elle suscite, la déficience visuelle entraîne des changements profonds dans l'organisation du quotidien. Les personnes viennent souvent avec cette plainte : «je vois mal, je ne peux plus lire». Il est important qu'un service spécialisé leur permette de découvrir tout ce qu'il est possible de faire pour réduire les situations de handicap.

Rôle du CIR et son organisation

Le CIR intervient à ce moment charnière. Comment faciliter la scolarité d'un enfant malvoyant et l'aider à s'épanouir ? Quelle formation professionnelle ou réinsertion envisager ? Comment maintenir ses activités, demeurer autonome et réaménager son lieu de vie ? Telles sont quelques-unes des questions abordées par les collaborateurs.

Le Centre est un Service spécialisé, il vient en complément des interventions des autres services médico-sociaux du canton.

Au cours des 20 dernières années, les personnes vivant avec un déficit visuel ont été de plus en plus nombreuses à solliciter le Centre. La Réadaptation, qui à l'origine s'adressait aux personnes aveugles, s'est développée. Elle propose des prestations de basse-vision, pour que les personnes malvoyantes puissent

mieux utiliser leur potentiel visuel restant.

Le CIR comprend une unité d'accueil et d'information, deux secteurs où, selon leur âge, les bénéficiaires sont accompagnés dans leur cheminement et un secteur de communication et sensibilisation. Son équipe se compose d'ergothérapeutes, d'assistants sociaux, encadrés par des responsables et des collaborateurs administratifs.

Les interventions proposées

Dans un premier temps, il s'agit d'écouter et d'informer. La personne fait part de ses besoins et de ses attentes. Sur cette base, un projet d'intervention est convenu puis mis en œuvre. L'objectif, pour la personne, est d'abord de reprendre confiance dans ses capacités, de maintenir ses activités, développer son autonomie, acquérir de nouvelles compétences. Les adultes confrontés à une réinsertion professionnelle sont soutenus dans leur nécessaire travail de deuil et de reconstruction. Les professionnels du CIR vont collaborer avec les différents partenaires du réseau pour les orienter dans leurs choix, l'apprentissage et la réalisation si possible d'une activité compatible avec leur déficit, qui prenne en compte au mieux leurs compétences. Le CIR accompagne en respectant le rythme, le contexte, les ressources et la personnalité de chacun.

Pour les personnes malvoyantes, l'évaluation basse-vision permettra de cerner l'importance du déficit et les ergothérapeutes chercheront avec la personne les moyens grossissants et les stratégies qui permettent d'accéder à l'information. L'aménagement du domicile et de la place de travail intègre les aspects d'éclairage qui doivent limiter l'éblouissement et l'utilisation des contrastes et des repères.

La sécurité dans les déplacements est abordée avec l'ergothérapeute spécialisé en locomotion.



Permanence des moyens auxiliaires : une exposition des moyens utiles dans la vie quotidienne est ouverte aux personnes aveugles ou malvoyantes et à leur entourage, sans rendez-vous les mercredis de 14h00 à 17h00.

Se protéger des obstacles, développer l'utilisation de sa vision fonctionnelle, apprendre le maniement de la canne blanche, traverser les rues, s'orienter en ville, emprunter les transports publics font partie de l'apprentissage.

La possibilité de réaliser en sécurité des activités telles que : la gestion des papiers et des paiements, les courses, la préparation des repas, le choix et l'entretien des vêtements contribuent à l'autonomie et à l'intégration de la personne.

Le CIR s'implique pour que soient reconnus les droits des personnes malvoyantes auprès des assurances sociales et apporte son soutien dans les démarches administratives.

Le CIR agit auprès de l'entourage et du grand public. L'information, la sensibilisation, les partenariats permettent de mieux faire comprendre les besoins spécifiques des personnes déficientes visuelles et de limiter les situations de handicap. ■

Marie-Paule Christiaen

Responsable du Secteur
Communication et Sensibilisation